

A FUNTANELLA
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 2 et 4 Place Fontaine Neuve
20200 BASTIA
798 671 426 RCS BASTIA

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 02 JANVIER 2026
--

Le 02 janvier 2026, au siège social,

La société PNV INVESTISSEMENT société par actions simplifiée, au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 2-4 Place Fontaine Neuve 20200 BASTIA, immatriculée au RCS Bastia, sous le n°993 994 276, prise en la personne de ses associés fondateurs et dirigeants :

- Monsieur Alexandre NOIREAUX, né le 28 mai 1993 à MONTPELLIER (Hérault), de nationalité française, demeurant Villa 1 lot les collines de noce , chemin de Caragiutti 20213 PENTA DI CASINCA Célibataire non soumis à Un Pacte Civil de Solidarité
- Monsieur Martinu PLASENZOTTI, né le 12 février 1998 à AJACCIO (2A) de nationalité française, demeurant Hameau de Lozzi 20130 CARGESE, Célibataire non soumis à un Pacte Civil de Solidarité
- Monsieur Pierre-Laurent VILLA, né le 07 octobre 1999 à BASTIA de nationalité française, demeurant BAT D Résidence Agliani 20600 BASTIA Célibataire non soumis à Un Pacte Civil de Solidarité

Associée unique de la Société A FUNTANELLA,

Propriétaire de la totalité des 600 actions composant le capital social de la Société A FUNTANELLA,
Associée unique de ladite société.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente non associée.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission de la présidente de la société
- Nomination d'un nouveau président
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - DEMISSION DE LA PRESIDENTE DE LA SOCIETE

L'associée unique, après avoir pris connaissance de la démission de Madame Audrey ROMEYER-DHERBEY de ses fonctions de Présidente, à effet à compter de ce jour, prend acte de cette démission. Elle donne quitus entier et définitif à la Présidente de sa gestion à ses fonctions.

DEUXIÈME DECISION - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'associée unique nomme :

Monsieur Alexandre NOIREAUX,
Né le 28 mai 1993 à MONTPELLIER, de nationalité française, demeurant Villa 1 lot des Collines de Noce,
chemin de Caragiutti 20213 PENTA DI CASINCA, en qualité de Président en remplacement de Madame
Audrey ROMEYER-DHERBEY,

Cette nomination, prend effet à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Alexandre NOIREAUX exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Alexandre NOIREAUX est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Alexandre NOIREAUX représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Alexandre NOIREAUX a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique
PNV INVESTISSEMENT

Document signé : DAU CHANGEMENT DE PRESIDENT_A-197691-0201.pdf

Nombre de pages du document : 3 **Signatures :** 1

Réf: A-197691-0201

Emetteur :

Aurélie NAVARI

navari.avocat@gmail.com

Signé par	Signature
Alexandre Noireaux (Représentant de Pnv investissement)	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"